



## Le TLA 714 et la Loi

JORF N°0246 du 23 octobre 2009,  
Texte N°12.

### Arrêté du 24 septembre 2009

portant approbation de diverses dispositions  
complétant et modifiant le règlement de sécurité  
contre les risques d'incendie et de panique dans les  
établissements recevant du public.

NOR : IOCE092222OA

Dans l'article MS 64, il est créé un troisième paragraphe  
ainsi rédigé : « §. Un signal sonore doit être complété par  
un dispositif destiné à rendre l'alarme perceptible en  
tenant compte de la spécificité des locaux et des  
différentes situations de handicap des personnes  
amenées à les fréquenter isolément. »

**Extrait de la Loi N°2005-102 du 11 février 2005**  
pour l'Egalité des Droits et des Chances, la  
participation et la citoyenneté des personnes  
handicapées.

Art. L. 111-7-3. – Les établissements existants recevant du  
public doivent être tels que toute personne handicapée  
puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations  
qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public.  
L'information destinée au public doit être diffusée par  
des moyens adaptés aux différents handicaps.

### Accessibilité : préconisations AFNOR

Référentiel de bonnes pratiques sur l'évacuation des  
personnes en situation de handicap dans les  
établissements recevant du public.

Décembre 2011 BP P96-101



La prévention et la sécurité pour tous

**Contact : Paul MOUSNY**

E.mail : pm@accesssens.fr

3 bis rue Jules Vallès  
75011 Paris

Tél **01 44 93 82 06**

Mobile **06 06 42 36 57**

Télécopie **09 56 65 65 94**

[www.accesssens.com](http://www.accesssens.com)



Membre de l'association



est Partenaire d'ACCESSENS

Les informations fournies dans ce document contiennent une description  
générale de fonctions techniques qui ne sont pas systématiquement disponibles  
dans des cas individuels. Par conséquent, les caractéristiques requises doivent  
être déterminées au cas par cas lors de la conclusion du contrat.

Document non contractuel, sous réserve de modifications. Imprimé en France.

© ACCESSENS



Emetteur/Récepteur TLA 714



Système d'alarme lumineux  
destiné aux personnes sourdes  
ou malentendantes.



## Accessens, Une société française qui innove

Composée d'ingénieurs experts en problématiques liées à l'accessibilité en faveur des personnes handicapées, **Accessens** invente, conçoit et distribue une gamme complète de produits destinés à faciliter la vie de tous !

### Le TLA 714 (Transmetteur Lumineux d'Alarme) A quoi sert-il ?

Parfaitement adapté aux Etablissements recevant du Public (ERP) ou aux lieux de travail, le **Transmetteur Lumineux d'Alarme TLA 714 est un système complémentaire sans fil, des alarmes incendie.**

Il permet l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, visiteurs ou résidents sourds ou malentendants.



Emetteur/Récepteur  
TLA 714

### Mais pas uniquement !

Comme tout système adapté, le **transmetteur lumineux d'alarme TLA 714** sait également satisfaire les attentes de tous les publics en matière de sécurité et de sérénité.



**En cas d'alerte,**  
si une personne malentendante se trouve derrière cette porte, pensez-vous vraiment qu'elle puisse vous entendre la prévenir ou entendre l'alarme ?

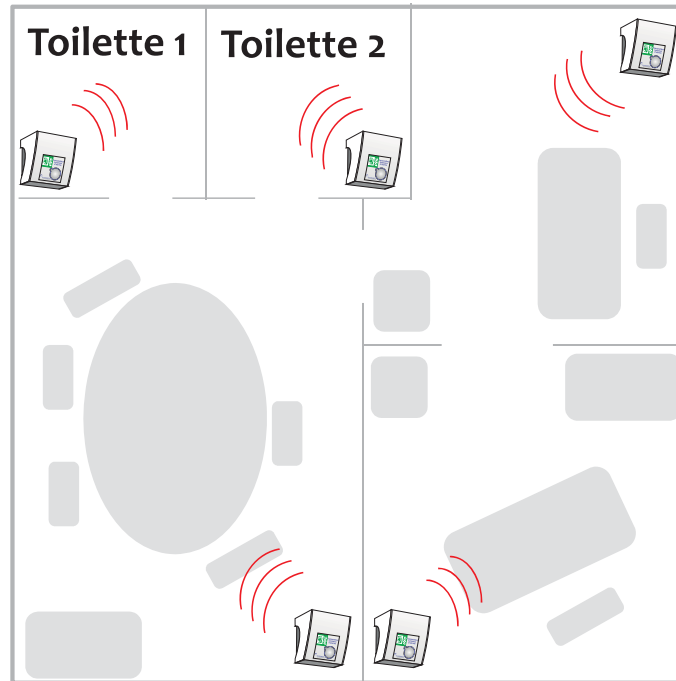


## Le TLA 714 Comment fonctionne-t-il ?






En cas d'incendie, un flash stroboscopique permet à tous les malentendants d'être alertés. Un protocole informatique exclusif assure la sécurité de la transmission radio en toutes circonstances.



Démonstration avec 5 blocs TLA 714 :



## 5 raisons de s'équiper

-  **Installation simple : sans travaux et sans câbles !**  
Chaque bloc individuel est fixé par deux vis. La pose est rapide et sans aucune interruption d'activité durant la mise en place des systèmes.
-  **Souplesse d'utilisation**  
C'est un système auto alimenté et indépendant du réseau du Système de Sécurité Incendie (SSI).
-  **Modularité**  
Système évolutif qui donne la possibilité par la suite d'ajouter, de déplacer ou de supprimer des blocs TLA, en fonction de la mobilité des salariés malentendants dans l'entreprise. Une solution également idéale pour les hôtels et les centres de vacances.
-  **Fiabilité**  
Complètement gérable depuis un ordinateur ou un smart phone, le logiciel assure un contrôle constant et précis de toutes les fonctions de transmission et d'état du système dans son ensemble. Un rapport immédiat des incidents avec alerte du centre sécurité SSI de l'établissement est transmis aux responsables de la Sécurité.
-  **Polyvalence**  
Système par flash, communicant et indépendant. Evolutif, il permettra dans le futur de greffer des applications complémentaires spécifiques.